

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MÉZIÈRES LEZ CLÉRY**

## **Séance du 21 mai 2015**

Date de convocation : le 11 mai 2015

L'an deux mille quinze, le vingt-et-un mai à vingt heures trente, s'est réuni le Conseil Municipal dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Madame Danielle COROLEUR, Maire.

**Nombre de membres en exercice : 15**

**Nombre de membres présents : 13**

**Etaient Présents** : Danielle COROLEUR, Jérôme NALYWAJKO, Nathalie RIETH, Jacques DUFOURNIER, Eric MAINARDI, Micheline LINGER, Nicole BOURGOIN, Stéphane MAROIS, Romuald GENTY, Francis CROCHET, Christophe DESCHAMPS, Fabrice AUFFRET, Rémi JAVOY

**Pouvoirs** :

Martine BAUDOIN donne pouvoir à Romuald GENTY ; Katia COURTOIS donne pouvoir à Eric MAINARDI.

Fabrice AUFFRET a été nommé Secrétaire

## **ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 9 avril 2015
2. **Subventions aux associations pour l'année 2015** :
  - annulation de la délibération n°2015/19 du 9 avril 2015
  - nouvelle délibération
3. Demande de subvention FACC (Fonds d'Accompagnement Culturel aux Communes)
4. Contrôle de conformité des installations de collecte intérieure des eaux usées (C3M)
5. **Acquisition de parcelles** :
  - terrains cadastrés ZS n° 253 et ZS n° 255 « Le Bas de Manthelon » appartenant aux consorts Thiéry
  - terrain cadastré ZP n°103 « Le Haut de l'Archer » appartenant aux consorts Bourgoin
6. Contrôle groupé des équipements sportifs : validation de principe du partenariat avec la CCVA
7. Demande de l'intervention de l'Etablissement Public Foncier Local Interdépartemental Foncier Cœur de France (EPFLI) pour l'acquisition des parcelles cadastrées H n° 632 et H n° 704 « Le Bourg » appartenant au GFA du Château de Mézières et à la SCI de Manthelon
8. **Personnel** :
  - suppression d'un poste d'Adjoint d'Animation de 2ème classe à 21/35ème
  - coût horaire du travail en régie de l'Agent Municipal affecté au Service Technique
9. Point sur les commissions
10. Questions diverses

Madame le Maire passe à l'ordre du jour, et annonce que le point "Personnel : coût horaire du travail en régie de l'Agent Municipal affecté au Service Technique" est reporté à l'ordre du jour de la prochaine séance, faute d'éléments suffisants.

× **Approbation du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 9 avril 2015 :**

Francis Crochet prend la parole.

Il approuve la juste restitution de ses propos dans le compte rendu.

Il demande toutefois la rectification suivante (page 5 « projet de lotissement dans le Bourg, face à l'école ») : « Francis Crochet annonce un projet de 23 lots dans cette zone ; il est favorable à l'urbanisation du bourg, mais pas *avec une telle densité à proximité de l'école.* ».

Jérôme Nalywajko intervient également pour expliquer qu'il a transmis à tous les élus un mail le lendemain de la séance du 9 avril, pour explications plus précises sur le sujet.

Les membres du Conseil Municipal valident ces observations et approuvent, à l'unanimité, le compte rendu.

<b>Délibération n° 2015/21</b>	<b>Subventions aux associations : - annulation de la délibération n°2015/19 du 9 avril 2015 - nouvelle délibération</b>
------------------------------------	---

Quelques erreurs relatives aux noms des associations se sont glissées dans la délibération n°2015/19 du 9 avril ; il est donc nécessaire de les rectifier afin de pouvoir verser les subventions aux associations concernées.

Les membres du Conseil Municipal approuvent, à l'unanimité :

- l'annulation de la délibération n°2015/19 du 9 avril 2015
- les corrections à apporter sur la nouvelle délibération

<b>Délibération n° 2015/22</b>	<b>Demande de subvention FACC (Fonds d'Accompagnement Culturel aux Communes)</b>
------------------------------------	--

Dans l'esprit du Centenaire de la Grande Guerre, en partenariat avec l'association « En ce temps-là » de Mareau aux Prés, la commune s'unit à Mareau pour honorer ses soldats « Morts pour la France » le week-end des 14 et 15 novembre 2015 (organisation d'expositions, conférences, lectures de correspondances...).

Le concert de l'orchestre « D'Ixie et d'Ailleurs » aura lieu en soirée le Samedi 14 novembre pour clôturer la 1<sup>ère</sup> journée.

Madame le Maire doit donc être autorisée à demander une subvention FACC au Conseil Général du Loiret, subvention qui se monte à 65 % de la dépense subventionnable plafonnée à 3 000 € (coût de l'intervention : 2800 €).

Montant de la subvention : 2800 € x 65 % = 1820 €

Les membres du Conseil Municipal autorisent, à l'unanimité, Madame le Maire à demander une subvention FACC au Conseil Général pour cette intervention musicale.

<b>Délibération n° 2015/23</b>	<b>C3M Contrôle de conformité des installations de collecte intérieure des eaux usées</b>
------------------------------------	---

Le C3M demande aux élus municipaux de délibérer pour rendre obligatoire le contrôle de conformité des installations de collecte intérieure des eaux usées, lors de la création d'une habitation et à l'occasion de toute mutation d'un bien immobilier raccordé directement, ou susceptible de l'être, au réseau d'assainissement.

Eric Mainardi, membre élu du C3M, souligne que la commune de Mézières est moins concernée que celles de Cléry et Mareau, mais qu'il serait judicieux de le voter dans le périmètre du syndicat.

Les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, de rendre obligatoire le contrôle de conformité de ces installations de collecte intérieure des eaux usées à l'occasion de la création d'une habitation et de toute mutation d'un bien immobilier raccordé directement, ou susceptible de l'être, au réseau d'assainissement.

<b>Délibérations</b> <b>n° 2015/24</b> <b>et 2015/25</b>	<b>Acquisitions de parcelles</b>
--	----------------------------------

**Terrains cadastrés ZS n° 253 (27 m<sup>2</sup>) et ZS n° 255 (38 m<sup>2</sup>) « Le Bas de Manthelon » appartenant aux consorts Thiéry :**

Le Notaire chargé de la succession informe Madame le Maire que cette acquisition pourrait être faite au prix symbolique de 1 €.

Madame le Maire présente l'intérêt d'acquérir ces parcelles (élargissement de la voirie).

**Terrain cadastré ZP n°103 (360 m<sup>2</sup>) « Le Haut de l'Archer » appartenant aux consorts Bourgoin :**

Le Notaire chargé de la succession informe Madame le Maire que les consorts Bourgoin confirment leur accord pour la vente du terrain au prix de 108 €.

Madame le Maire présente l'intérêt d'acquérir ces parcelles (favoriser le stationnement attenant au terrain de l'association des Trialistes).

Les membres du Conseil Municipal autorisent, à l'unanimité, l'acquisition des parcelles ZS 253, ZS 255 et ZP 103 par la Commune, et autorisent Madame le Maire à signer tous les actes afférents à l'acquisition de ces terrains.

<b>Délibération</b> <b>n° 2015/26</b>	<b>Contrôle groupé des équipements sportifs : validation de principe du partenariat avec la CCVA</b>
--	--

La CCVA propose une prestation de contrôle groupé des équipements sportifs et récréatifs pour les communes adhérentes.

Afin que la consultation soit lancée dans les plus brefs délais, la CCVA souhaite obtenir la validation du principe de partenariat.

Les membres du Conseil Municipal valident, à l'unanimité, le principe de partenariat de cette consultation groupée des entreprises avec la CCVA.

<b>Délibération</b> <b>n° 2015/27</b>	<b>Demande d'intervention de l'EPFLI</b> <i>(Etablissement Public Foncier Local Interdépartemental)</i> <b>Foncier Cœur de France</b>
--	---

Madame le Maire présente l'intérêt d'acquérir 2 parcelles - H n°632 (217 m<sup>2</sup>) et H n°704 (1023 m<sup>2</sup>) - actuellement mises en vente par un propriétaire de la Commune : elles sont proches du groupe scolaire actuel et pourraient être utilisées à des fins de réserve foncière.

Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal la vocation de l'EPFLI et l'intérêt de faire intervenir cet établissement public dans le cadre de cette acquisition.

L'EPFLI Foncier Cœur de France est un Etablissement Public à Caractère Industriel et Commercial (E.P.I.C.) doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Il résulte de l'extension de l'EPFL du Loiret, créé par arrêté préfectoral du 3 décembre 2008, conformément à l'article L.324-2 du Code de l'Urbanisme, aux départements de l'Eure-et-Loir et du Loir-et-Cher, par décision de l'assemblée générale en date du 23 juin 2014.

L'EPFLI Foncier Cœur de France est compétent pour acquérir des terrains ou des biens immobiliers bâtis pour le compte de ses membres, conserve et gère ces réserves foncières puis les rétrocède aux collectivités suivant les termes d'une convention à intervenir qui précisera la formule de portage financier retenue.

La Commune envisage d'acquérir ces terrains dans le cadre du projet de création d'un jardin d'enfants pour la Garderie périscolaire, construite en limite de terrain, de la sauvegarde de 3 tilleuls plus que centenaires, et, sur le reste, de la préservation d'un espace pour réaliser un jardin ouvert à tout public, conformément au zonage du PLU (Plan Local d'Urbanisme), à la préservation des arbres dans le cadre de l'Agenda 21 Mareau/Mézières, et à l'opération « Cœur de Village ».

Ces terrains de 1250 m<sup>2</sup> sont en cours d'une valorisation par France Domaine.

Madame le Maire envisage donc pour la commune de faire appel à l'EPFLI Foncier Cœur de France pour qu'il réalise, pour son compte, ladite acquisition et qu'il porte les biens acquis durant une durée déterminée.

Madame le Maire précise qu'en faisant intervenir l'EPFLI Foncier Cœur de France, il n'est pas nécessaire de rechercher un financement et que les frais sur 4 ans à 2 % ne sont pas trop élevés.

Francis Crochet s'oppose à l'acquisition de cette parcelle négociée à 60 000 € car il estime que le propriétaire pourrait faire un effort ; il est d'accord pour l'acquisition mais pas à ce prix.

Nicole Bourgoïn recommande d'attendre l'évaluation par les services des Domaines.

Madame le Maire précise qu'il est nécessaire d'établir le dossier EPFLI afin de le soumettre au Conseil d'Administration de l'établissement en tant que projet mais qu'il n'est pas urgent de préciser un montant et qu'il est possible d'attendre l'évaluation des Domaines.

Lecture est faite du modèle de délibération qui confirme qu'il n'y a besoin d'aucun montant, juste une délibération pour monter le dossier.

Eric Mainardi, s'étant déjà exprimé sur le prix lors de la précédente séance, s'interroge sur l'achat de ce terrain pour lequel il n'y a pas aujourd'hui de projet, dans une période où les finances sont justes. Il est opposé à cet achat pour le vote de ce soir.

Romuald Genty demande quel est le risque si la commune ne les achète pas ; Jacques Dufournier répond que 2 maisons y seront édifiées.

Jacques Dufournier pense que cette somme annoncée est peu importante par rapport aux 2 millions d'euros déjà investis par la Commune sur le groupe scolaire et la garderie périscolaire.

La commune n'a actuellement aucune réserve foncière, pas même 1 m<sup>2</sup> pour une classe supplémentaire, et il serait donc judicieux de posséder une réserve sur ce secteur.

Eric Mainardi rappelle qu'il existe dans le PLU une zone d'équipement public ; Jacques Dufournier précise que cette zone réservée est pour les besoins communautaires, pas communaux, et pas dans la zone scolaire mais de l'autre côté de la rue du Bourg.

Romuald Genty pense que ce serait bien de prévoir à long terme.

Francis Crochet souhaite une délibération juste sur l'acquisition et pas sur le montant.

Jacques Dufournier répète que le prix n'est pas un obstacle et Madame le Maire souhaite que la Commission Finances établisse un plan prévisionnel des recettes de la commune.

Francis Crochet demande que le Conseil Municipal réfléchisse au Cœur du Village : aménagement et urbanisation globale du bourg.

Rémi Javoy rappelle que des études (CAUE) dans le cadre du PLU ont été réalisées et qu'il serait intéressant que les membres du Conseil en prennent connaissance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à 11 voix pour / 4 abstentions (Eric Mainardi, Francis Crochet, Christophe Deschamps, Katia Courtois représentée par Eric Mainardi) d'autoriser le Maire à solliciter l'intervention de l'Etablissement Public Foncier Local Interdépartemental Foncier Cœur de France (EPFLI Foncier Cœur de France) pour l'acquisition des terrains situés à Mézières-lez-Cléry – le Bourg – référencés H n°632 (217 m<sup>2</sup>) et H n°704 (1023 m<sup>2</sup>), dans le cadre d'une réserve foncière pour un futur projet.

<b>Délibération n° 2015/28</b>	<b>Suppression d'un poste d'Adjoint d'Animation de 2<sup>ème</sup> classe à 21/35<sup>ème</sup></b>
------------------------------------	---

Un poste d'Adjoint d'Animation de 2<sup>ème</sup> classe à 21/35<sup>ème</sup> figure « non pourvu » au tableau des effectifs. L'agent étant titularisé dans son nouveau poste d'Adjoint d'Animation de 1<sup>ère</sup> classe depuis Février 2015, il y a lieu aujourd'hui de proposer la suppression de son ancien poste.

Les membres du Conseil Municipal, acceptent, à l'unanimité, de supprimer le poste d'Adjoint d'Animation de 2<sup>ème</sup> classe à 21/35<sup>ème</sup> à compter de ce jour, et approuvent le nouveau tableau des effectifs.

Grade	Catégorie	Effectif temps complet	Effectif temps non complet ou partiel
<i>Filière Administrative</i>			
Rédacteur Principal 1 <sup>ère</sup> classe	B	1	
<i>Filière Technique</i>			
Adjoint Technique Principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	
Adjoint Technique 2 <sup>ème</sup> classe	C		1 (14/35 <sup>ème</sup> )
Adjoint Technique 2 <sup>ème</sup> classe	C		Non pourvu (19/35 <sup>ème</sup> )
Adjoint Technique 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	1 (21/35 <sup>ème</sup> )
Adjoint Technique 2 <sup>ème</sup> classe	C		1 (26/35 <sup>ème</sup> )
Adjoint Technique 2 <sup>ème</sup> classe	C		1 (25/35 <sup>ème</sup> )
Adjoint Technique 2 <sup>ème</sup> classe	C		1 (1/35 <sup>ème</sup> )
<i>Filière Animation</i>			
Adjoint Animation 1 <sup>ère</sup> classe	C		1 (27/35 <sup>ème</sup> )
Adjoint Animation 2 <sup>ème</sup> classe	C		1 (22/35 <sup>ème</sup> )
<i>Filière Médico-Sociale</i>			
ATSEM	C	1	1 (28/35 <sup>ème</sup> )

## POINT SUR LES COMMISSIONS

**Jérôme NALYWAJKO**

### \* Travaux :

- La dernière commission a eu lieu le 24 avril ; 3 devis pour la réfection de la toiture de la Salle des Associations ont été présentés.

L'entreprise retenue est celle la moins chère (entreprise Gravier pour 9300 €).

Les travaux devraient être effectués avant le 13 juillet prochain.

Jérôme Nalywajko explique que le bois entreposé dans ce local devra être déplacé pour les travaux ; Rémi Javoy propose la mise à disposition d'une remorque pour l'entreposer.

- Agrandissement et aménagement du Service Technique :

3 devis ont été fournis ; l'entreprise David Guérin a été choisie par la Commission pour 5900 € (petits murets et déplacement de la clôture) : les membres du Conseil Municipal valident le choix de ce devis.

### \* Urbanisme :

La Commission s'est réunie ce jour.

Madame Coroleur en profite pour donner des nouvelles de la famille dont le pavillon a pris feu dernièrement.

Un chalet a été livré la veille, la famille vit dedans en attendant la reconstruction de la maison.

**Nathalie RIETH**

### \* Menus :

La dernière commission a eu lieu en Avril (menus jusqu'en Juillet 2015), la prochaine en Juin (établissement des menus pour la rentrée scolaire 2015/2016).

### \* Communication :

La Commission s'est réunie début Mai pour étudier le feuillet à paraître (moins de 4 pages, avec présentation du budget de la commune).

Nicolas Gaultier a présenté un devis ; sa réalisation est un coût, il est toutefois important de favoriser l'emploi local.

Une étude est à faire pour une impression sur du papier recyclé ou non.

La prochaine réunion de la Commission aura lieu la semaine prochaine.

**Eric MAINARDI**

La prochaine réunion de la Commission Vie associative et culturelle aura lieu le **Lundi 8 juin à 19 h 00**.

### Informations :

- **Samedi 30 mai 2015** : inauguration des Prairiales

- **Samedi 6 juin 2015** : 20 ans du Judo Club

- **Samedi 13 et Dimanche 14 juin 2015** :

Marché des Potiers à Jouy le Potier

- **Vendredi 19 juin 2015 à 19 h 00** : Guinguette en bord de Loire à Baule

- **du Vendredi 22 au Dimanche 24 mai 2015** :

50 ans de la Batterie Fanfare de Lailly en Val (concert à l'Eglise de la Garde Républicaine)

- **Dimanche 11 octobre** : balade gourmande (Lion's Club d'Orléans)

**Jacques DUFOURNIER**

*\* Voirie :*

Certaines routes communautaires vont être refaites (coût : environ 27000 €) : Rue du Buisson, de la Grange, du Trembleau, de l'Aubier, de Cléry.

Stéphane Marois annonce donc que les marquages au sol, prévus prochainement, sont en suspens.

Concernant les routes communales, une partie de la Rue de la Rondelle sera refaite cette année.

3 devis devraient prochainement parvenir en Mairie : Augis, BSTP et Colas.

Celui retenu sera validé à la prochaine séance de Conseil Municipal.

**Stéphane MAROIS**

*Relamping :*

Les devis présentés par les sociétés Ineo et Bauchard présentent une différence de 600 € en faveur de Bauchard (environ 2500 € en moyenne).

Jacques Dufournier demande à ce que la société Ineo fasse un effort sur le prix car elle travaille beaucoup sur la Commune et la connaît très bien.

Le devis de la société Bauchard est, de plus, beaucoup plus étoffé et clair.

Les membres du Conseil valident le devis de l'entreprise Bauchard.

**Romuald GENTY**

\* Un défibrillateur est proposé par l'intermédiaire de la CCVA au prix de 3318 €. Le devis est validé par les élus ce soir.

Il sera donc à installer à côté de la boîte aux lettres de la Mairie.

\* Bois coupé (arbres) :

Remerciements à Monsieur Forcet (scierie comptoir Sabbe) qui a bien dépanné la Commune car la société prévue pour le ramassage des troncs coupés est revenue sur sa décision.

**Danielle COROLEUR pour Martine BAUDOIN**

La demande de modification des horaires de l'école pour la prochaine rentrée scolaire a été transmise à l'Inspection Académique, pour une pause méridienne de 2 h 00 (plus de confort pour les enfants, meilleurs services bien distincts).

Une réponse est attendue.

Francis Crochet demande ce qu'il en sera des APC ; Madame le Maire répond que cette décision relève de la responsabilité de l'Education Nationale.

## **QUESTIONS DIVERSES**

*Déclarations d'Intention d'Aliéner :*

- terrains cadastrés ZO 90, 91 et Q 419 et 420 – 308 rue de Nuisance et Grand Clos de Nuisance (demande reçue le 29 avril 2015) : **aucune préemption souhaitée**

- terrain cadastré ZP 171 – 224 allée du Clos de Manthelon (demande reçue ce jour) : **aucune préemption souhaitée**

*Demande d'inscription dans une école de Cléry Saint André* : famille Grillon / Lidoreau ; avis défavorable à la demande de dérogation scolaire

*Lettre du sénateur Jean-Pierre SUEUR* : disponible pour consultation à la Mairie (objet : exercice, par les élus locaux, de leur mandat).

Dates à retenir :

- Dimanche 24 mai 2015 : Eglise de Mareau : jumelage Haïti
- Lundi 1er juin 2015 à 10 h 00 : réunion sur les 3 SCOTS à Châteauneuf sur Loire
- Lundi 1er juin 2015 à 14 h 00 : 1ère pré-réception de la Garderie
- Mercredi 3 juin : Assemblée Générale de l'UDMR à Vitry aux Loges
- Dimanche 7 juin 2015 : randonnée Groupama
- Lundi 8 juin à 14 h 00 : réception définitive du chantier de la Garderie
- Mercredi 10 juin à 11 h 30 : cérémonie de pavoisement de l'école
- Samedi 13 juin 2015 : Portes ouvertes du Centre de Secours de Cléry-Saint-André
- Vendredi 26 juin à 20 h 15 : conférence sur la biodiversité Agenda 21 Mareau
- Samedi 27 juin : Fête des écoles
- Jeudi 2 juillet : Commission préfectorale pour le CSS (Francis Crochet)

**Interventions :**Danielle Coroleur :\* Domaine de la CCVA :- TAP :

Petit « tour » sur l'organisation sur le territoire de la CCVA :

- ✗ Jouy : TAP le vendredi après-midi (participation familles = 4 €)
- ✗ Cléry : beaucoup de bénévoles
- ✗ Mareau : beaucoup d'intervenants extérieurs
- ✗ Dry : problèmes de discipline

- Etude de mutualisation avec CCVA :

Une réflexion est portée pour mutualiser certains services (PLU, matériel, agents...)

- Maison Médicale :

Le prochain Conseil communautaire aura lieu le 11 juin : est mis à l'ordre du jour le choix de l'Architecte (pour information : 65 réponses, 19 dans le critère de prix, offres allant de 140 000 € à 300 000 €).

\* Comité paroissial :

Madame le Maire donne lecture d'une lettre du Comité Paroissial : les membres remercient la commune pour la peinture faite sur les portes.

Eric Mainardi demande qui a en charge l'intérieur de l'édifice : le locataire.

Micheline Linger :

Le pont du Gué de l'Ardoux a été réparé ; un courrier de remerciements sera transmis au SMETABA.

Nathalie Rieth :

Dans le cadre de l'entraide Haïti, un concert sera donné pendant la messe à Cléry le Dimanche 24 mai à 11 h 00.

Nicole Bourgoïn :\* Office du Tourisme :

- ✗ une randonnée est prévue chez Alexandra Baudin (pas de date connue à ce jour).
- ✗ Fête du Pont organisée en Août 2015

\* Centenaire de la Première Guerre Mondiale : si vous connaissez des personnes, ou vous possédez vous-même des objets relatifs à cette période, merci de contacter Madame Bourgoïn ou Madame Linger.

Eric Mainardi :\* Informations sur le C3M :

- ✗ La loi sur l'Eau impose au Syndicat la création d'un fonds de réserve pour les factures d'eau impayées car il n'est plus possible de couper l'eau dans les logements.



A Cléry, les réseaux de distribution d'eau vont être à changer du fait de leur vétusté et de gros travaux sont à envisager.

Pour ces 2 raisons, le prix de l'eau va augmenter de 13 % à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2015 et une information sera faite par le service du C3M.

Madame Coroleur informe qu'au cours du Comité syndical, aucun document de travail n'a été distribué aux élus sauf aux vice-présidents ; elle s'est alors permis de faire cette remarque au cours de la réunion, ce que Christophe Deschamps confirme ; il remercie Madame le Maire d'être intervenue ce jour-là.

- \* Assainissement collectif pour le futur lotissement : sur le principe, le cabinet Nexity est d'accord pour participer aux frais du Syndicat.

\* Salle communale :

Monsieur Mainardi évoque le problème de la salle quelquefois retrouvée salie après le ménage, ce qui pose souci pour les réservations des week-ends et en journée.

En Septembre prochain, lors de la Fête de Village organisée le Samedi 19, la Salle communale sera utilisée par des particuliers dans le cadre d'un mariage ; il faudra penser à l'organisation ce jour-là afin de ne pas gêner les différents intervenants.

Concernant le nettoyage de la salle, Eric Mainardi pense que pour remédier au problème de personnes qui iraient dans la salle sans en informer la Mairie, le mieux serait d'installer une serrure commune pour la porte de la cuisine et celle de la salle.

**Fin de la séance : 22 h 25**

**Date du prochain Conseil Municipal : Jeudi 9 juillet 2015 à 20 h 30  
(une séance aura peut-être lieu en Juin : à confirmer)**

Danielle COROLEUR	Jérôme NALYWAJKO	Nathalie RIETH
Jacques DUFOURNIER	Eric MAINARDI	Micheline LINGER
Nicole BOURGOIN	Stéphane MAROIS	Romuald GENTY
Francis CROCHET	Christophe DESCHAMPS	Fabrice AUFFRET
Rémi JAVOY		